



Numéro 2018-11 - 27 novembre 2018



Cette Newsletter IFRS en Bref de KPMG vous présente mensuellement les derniers développements en matière de normes IFRS.

IFRS 15 : RETOURS D'EXPÉRIENCE ET BONNES PRATIQUES !



Cette étude « IFRS 15 : retours d'expérience et bonnes pratiques pour vos communications », effectuée sur la base des états financiers intermédiaires du 30 juin 2018 d'entreprises du CAC 40 et du Next 20, est enrichie d'exemples de bonnes pratiques pour la clôture annuelle qui vous seront particulièrement utiles dans le contexte de la première application d'IFRS 15 – Revenus tirés des contrats avec les clients.

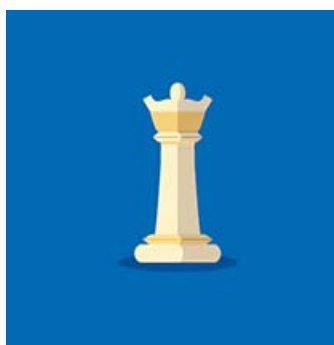
[En Savoir Plus](#)



IFRS 16 : LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Consultez notre nouveau Benchmark « IFRS 16 : les premiers enseignements ». Cette deuxième édition revient sur le niveau d'information communiqué au titre des impacts attendus de cette nouvelle norme par un panel de 153 sociétés au premier semestre 2018.

[En Savoir Plus](#)



PRIORITÉS COMMUNES DE L'ESMA POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2018



Le régulateur européen a publié ses priorités communes pour la clôture 2018. Les principaux thèmes abordés cette année sont les suivants :

- Première application des nouvelles normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 15 – Revenu
- Informations à fournir sur les impacts attendus d'IFRS 16 – Contrats de location
- Hyperinflation en Argentine

RECOMMANDATIONS AMF POUR LA CLÔTURE 2018

Dans ses recommandations de clôture, l'AMF a repris les thématiques évoquées par l'ESMA (cf ci-dessus). Elle y a ajouté des développements sur certaines thématiques propres au contexte français.

Au sein de cette publication, l'AMF présente également une synthèse de ses travaux de revue des états financiers 2017 des sociétés cotées.

[En Savoir Plus](#)

L'IASB PRÉPARE UN NOUVEAU MODÈLE COMPTABLE POUR LES ACTIVITÉS RÉGULÉES



Ce nouveau numéro de « On en Parle » présente les réflexions de l'IASB sur le futur modèle comptable à appliquer aux activités à tarif régulé.

Si ce projet aboutit, les entités concernées devront comptabiliser des actifs et passifs dits « réglementaires » contrairement à ce qui est possible aujourd'hui.

[En Savoir Plus](#)

ASSURANCE : IFRS 17 SERAIT REPORTÉE D'UN AN

Dans cet article en ligne vous retrouverez cette nouvelle et un lien vers notre résumé de la troisième réunion du groupe de transition à IFRS 17.

[En Savoir Plus](#)

CONTRATS D'ASSURANCE : ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST !



Ce 9ème épisode de notre série « IFRS Today » traite de la façon dont les compagnies d'assurance avancent dans leur projet de mise en œuvre d'IFRS 17, la nouvelle norme sur les contrats d'assurance.

[En Savoir Plus](#)

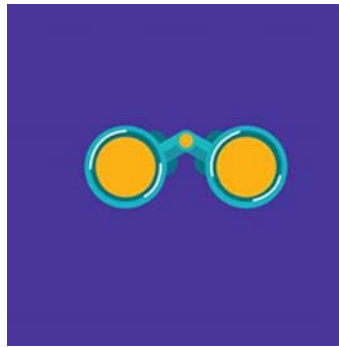
L'IASB AFFINE ET HARMONISE SA DÉFINITION DE L'IMPORTANCE

RELATIVE

Cet article commente les amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 récemment publiés par l'IASB.

Ces amendements affinent et alignent la définition de l'importance relative au sein du référentiel IFRS

En Savoir Plus



UN NOUVEAU PODCAST SUR LES CONTRATS DE LOCATION !



Ecoutez ce nouvel épisode de notre série « IFRS Today » consacré à la mise en œuvre d'IFRS 16, la nouvelle norme relative aux contrats de location.

En Savoir Plus



KPMG VOUS ACCOMPAGNE

Consultez également nos autres publications « On en parle » qui présentent [l'actualité réglementaire des sociétés cotées](#) et [actualité comptable des sociétés françaises](#).

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de [publications sur les IFRS](#), [cliquez ici](#).

Pour écouter [Les Matinales de KPMG](#), une émission de radio pour décrypter l'essentiel de l'actualité comptable et financière en 20 minutes chrono, [rendez-vous à tout moment sur Radio KPMG](#).

Pour toute consultation technique vous pouvez contacter notre département [Accounting Advisory](#).

EQUIPE DE RÉDACTION



Emmanuel Paret
Associé
Responsable de la doctrine comptable
eparet@kpmg.fr



Edith Schwager
Director
Doctrines comptable
edithschwager@kpmg.fr

kpmg.fr/mediasocial



Vos données personnelles sont traitées par KPMG SA, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG SA, et dans certains cas à ses partenaires et ses sous-traitants.

Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées.

Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse : fr-privacy@kpmg.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir **aucune** communication de KPMG, merci de bien vouloir cliquer ici.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.